

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du mardi 03 mars 2026 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, Mme REBOUL SALZE Sophie M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. NOUVELLE Philippe, Mme DELCOUR Petra, Mme POMMES Kathy, M. BAGUET André, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, M. POURRIER Luc, M. FERRARI Antoine, Mme SLADE Judith, M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély,

Excusée : Mme LACHAUX Laurie

Procurations : Madame LACHAUX Laurie à Mme JOUANNET Martine,

Absent : M. DU BOIS Jérôme

Ouverture de séance à 20h00

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Luc POURRIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 3 février 2026

FINANCES

Point N°1 : Factures et engagements

Point N°2 : Affectations anticipées des résultats 2025 sur le budget prévisionnel 2026

Point N°3 : Vote des taux communaux 2026

Point n° 4 : Vote du Budget prévisionnel 2026

Point n° 5 : Attributions des subventions aux associations

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°6 : Adoption du règlement de location de la salle du Rossillon

Point n° 7 : Modification de la tarification des salles communales et du prêt de matériel

Point n° 8 : Déclassement de parcelles dans la zone artisanale

Point n° 9 : Echange de parcelles dans la zone artisanale

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n° 10 : Présentation du projet de réhabilitation écologique du marais de Crozet

Point n° 11 : Chalet du Bévy : fin de convention d'occupation du chalet

Point n° 12 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n° 13 : Information des travaux des commissions - Solidarité CCAS – Enfance jeunesse

INFORMATIONS DIVERSES

Elections municipales les 15 et 22 mars 2026.

Point n°1 Factures et engagements (annexes)

20h02 : Arrivée de Monsieur Patricie Lachaux

M. Ferrari souligne qu'une facture relative à l'éclairage LED reste en suspens. Mme Mosteiro indique qu'il s'agit de l'ajout de nouveaux points lumineux, notamment en bas de la route d'Harée et sur le parking du chemin des Croux. Bien que ces installations ne soient pas encore réalisées, elles figurent dans la liste des engagements financiers de la commune.

FINANCES

Point N°2 Affectations anticipées des résultats 2025 sur le budget 2026

Madame la maire explique qu'en raison d'une panne nationale du système de transmission financière de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) survenue le 12 février 2026, la production des Comptes Financiers Uniques (CFU) pour l'exercice 2025 est actuellement suspendue pour l'ensemble des collectivités.

Ce dysfonctionnement technique empêchant le vote formel du CFU 2025 à ce jour, la DGFIP autorise exceptionnellement les collectivités à délibérer sur l'affectation anticipée des résultats, dès lors que ceux-ci sont attestés par l'ordonnateur et le comptable public.

Le CFU sera à approuver lors d'un prochain conseil.

Madame la maire présente les affectations de résultats du tableau ci-dessous.

Fonctionnement : Elle fait part aux conseillers qu'il n'est pas nécessaire de faire un report sur le fonctionnement, et qu'il est proposé d'affecter les résultats en recettes d'investissement à hauteur de **765 856,78€**.

Investissement : un report de 35 00 325.92€ est affecté en investissement.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'AFPECTER les résultats de clôture anticipée de l'exercice 2025 du budget Commune indiqué ci-dessous :

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2025	1 226 326,85	Recettes de fonctionnement 2025	2 770 632,37
Dépenses d'investissement 2025	1 326 233,08	Dépenses de fonctionnement 2025	2 004 775,59
Soit un déficit de	-99 906,23	Soit un excédent de	765 856,78
Résultats antérieurs reportés	3 600 232,15	Résultats antérieurs reportés	0,00
Résultat de clôture Invest. 2025	3 500 325,92	Résultat de clôture Fonct. 2025	765 856,78
Report en Recettes d'Investissement au 001	3 500 325,92	Report en Recettes de Fonctionnement au 002	0,00
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2026	765 856,78		

Point N°3 Vote des taux d'imposition 2025

Madame la maire rappelle aux membres du conseil que lors du débat d'orientations budgétaires présenté en séance le 3 février dernier, il a été proposé de maintenir les taux d'imposition actuels, ceci correspondant aux engagements pris en début de mandat.

Vu le Code général des impôts;

Considérant l'obligation de voter les taux d'imposition en prenant en compte les orientations budgétaires du budget 2026,

Considérant que la date limite de vote des taux d'imposition est fixée par la loi au 15 avril de chaque année à

l'exception de l'année de renouvellement de l'assemblée (30 avril), il est proposé de retenir les taux suivants :

- Taxe foncier bâti : 22.24 %
- Taxe foncier non bâti : 47.57 %
- Taxe d'habitation : 11.50%

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

DE DECIDER les taux d'imposition 2026 suivants :

- Taxe foncier bâti : 22.24 %
- Taxe foncier non bâti : 47.57 %
- Taxe d'habitation : 11.50%

Point N°4 Vote du Budget primitif 2026 (annexes)

Monsieur Lequin expose aux membres du conseil la maquette ainsi que la répartition détaillée du budget principal pour l'exercice 2026. Par rapport à l'année précédente, ce projet budgétaire affiche une capacité d'autofinancement de 371 000 euros, soit une marge légèrement plus favorable.

Les Recettes fonctionnement : 2 671 000.00 €

- **Fiscalité locale** : 1 150 000 €. Contributions directes perçues auprès des ménages et des entreprises au titre des impôts locaux.
- **Autres impôts et taxes** : 125 000 € Recettes complémentaires issues de prélèvements divers.
- **Dotations publiques** : 1 028 000 € parmi lesquelles 900 000 € proviennent de la Compensation Financière genevoise. Le solde, soit 128 000 €, correspond aux dotations versées par l'État.
- **Produits des services publics** : 230 000 €. Ces recettes sont principalement constituées :
 - des participations des familles pour la restauration scolaire (180 000 €) ;
 - des revenus tirés de la vente de bois communal ;
 - des prestations liées au quai de transfert des déchets (géré par SIVALOR) ;
 - des interventions des secours sur les pistes (domaines skiables ou sentiers).
- **Revenus des immeubles** : 130 000 € issus notamment des loyers perçus pour les logements communaux
- **Atténuation de charge de personnel** pour 7000€

Dépenses de fonctionnement : 2 671 000.00 €

Les principales évolutions concernent les postes suivants :

- **Prestations externes** : Une enveloppe de 142 000 €, est prévue notamment pour la restauration scolaire et les opérations de déneigement.
- **Travaux sur les bâtiments** : Un budget de 149 000 €, est alloué à des interventions déterminantes, telles que le traitement de la charpente et la démolition d'une maison rue de la mairie.
- **Transports scolaires** : Une dotation de 13 000 €, est affectée aux déplacements liés aux activités pédagogiques, dont les trajets vers la piscine.
- **Contrats de maintenance et sécurité** : Un montant global de 165 000 €, couvre ces prestations, parmi lesquelles figurent les 114 000 €, pour la compensation à Alpha 3a pour le centre de loisirs et le périscolaire et les secours sur piste, dont le coût reste stable par rapport à 2025.
- **Nettoyage des locaux scolaires** : Une dépense supplémentaire de 24 000 €, est intégrée pour l'entretien d'une partie des bâtiments.
- **Charges de personnel** Aucun recrutement n'est prévu pour 2026. Les ajustements relèvent exclusivement des avancements de grade et des promotions internes.

- **Subventions aux associations** Le volume des aides accordées aux associations enregistre une diminution, en partie liée à l'absence de financement exceptionnel pour le voyage scolaire, contrairement à l'exercice précédent.

Recettes d'investissement : 5 020 228.70 €

- **Excédent de la section d'investissement** : 765 000 €
- **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : 100 000 € ;
- **Taxe d'aménagement** : 40 000 € ;
- **Subventions d'investissement** : 188 000 €, attribuées notamment : au Projet Urbain Partenarial (PUP) pour la route du col ; à l'installation d'une borne électrique sur le parking de l'école. Précision : La borne a été financée par une subvention, mais les travaux d'aménagement nécessaires à son installation restent à la charge de la commune.
- **Virement en provenance de la section de fonctionnement** : 371 000 € ;
- **Dotations aux amortissements** : 35 000 € ;
- **Opérations patrimoniales** : 18 000 € ;
- **Report de l'excédent d'investissement des exercices antérieurs** : 3 600 000 €.

Dépenses d'investissement : 5 020 228.70 €

Les dépenses d'investissement pour l'exercice réparties selon les postes suivants :

Principales opérations

- **Accord-cadre voirie** (marquage et enrobé) : 200 000 €
- **Aménagement de la route du col** : 228 000 €
- **Acquisition de terrains nus** : 3 415 000 €
- **Remboursements d'emprunts** : 132 000 €
- **Remboursement à l'Établissement public foncier (EPF)** : 150 000 €

Immobilisations corporelles – Total : 3 953 285 €

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles, d'un montant couvrent notamment :

- **Aménagements divers** :
 - Aménagement de terrains : 30 300 €
 - Entretien des bâtiments publics (marquise de l'église, charpente de la fontaine au chemin du Quart) : 21 500 €
- **Installations générales** (161 700 €), incluant :
 - Aménagement de bureaux pour la mairie,
 - Projet de ventilation et passage à l'éclairage LED pour l'école,
 - Travaux d'amélioration de la salle du Rossillon.
- **Installations de voirie** (42 800 €) :
 - Pose de bornes anti-bélier à proximité de l'école, (sous réserve de l'accord de la DDEN)
 - Installation d'un couvert dans la cour d'école,
 - Renouvellement des panneaux de signalisation communale.
- **Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique** : 48 600 €
- **Équipements et mobilier** :
 - Matériel informatique : 18 000 €
 - Abri à vélos et aménagement de leur plateforme : 22 000 €
 - Rénovation énergétique du groupe scolaire : 89 000 €
 - Fournitures pour l'école, la restauration scolaire, la mairie, la salle des fêtes et la bibliothèque : 23 000 €
 - Autres équipements : 54 500 € dont 38 000 € pour un nouveau jeu sur l'espace public devant la table du 195.

Monsieur Baguet demande si les 150 000 € de remboursement à l'EPF prennent aussi en compte la démolition ?

Madame Mosteiro confirme que ces frais sont bien intégrés au remboursement, lequel s'échelonne sur quatre années. Monsieur Lequin précise que l'EPF applique des frais de portage s'élevant à 1 %, distincts d'un taux d'intérêt. Ce dispositif représente ainsi une charge annuelle d'environ 8 000 euros pour la collectivité.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident :

D'ADOPTER le budget communal 2026

BUDGET COMMUNE 2026

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
5 020 228.70 €	5 020 228.70 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
2 671 000.00 €	2 671 000.00 €

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°5 Attribution des subventions aux associations

Monsieur Lequin informe les membres du conseil que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission Vie Associative le 26 février 2026.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

DE DECIDER l'attribution des subventions et cotisations comme indiquée ci-dessous.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026.

Associations	2025	2026	Commentaires
S.C.J.G. SECTION CROZET SKI CLUB	3500	3500	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2700	2700	
ECOLE DE MUSIQUE	3740	3485	
A.S. ST-GENIS-FERNEY-CROZET FOOTBALL	2500	2500	
SOCIETE MUSICALE CHEVRY-CROZET	2000	2000	
SOU DES ECOLES	2250	3000	
CLUB DES AINES	1000	1000	
ATELIERS ARTS ET CULTURE	900	900	
COMITE DE JUMELAGE "NEIGE ET SABLE"		1000	
GYMNASTIQUE CHEVRY-CROZET TONIC	600		Pas encore reçu
UNION BOULISTE	400		Pas encore reçu
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250	250	

Jeunesse de Crozet-Chevry	1 000	1 000	Mairie prendra également en charge les toilettes lors de la vogue
Motocross	2 500		
TOTAL	23 640 €	21 335 €	

Monsieur Lequin indique que les enfants inscrits dans des associations situées en dehors du territoire communal bénéficient d'une aide forfaitaire fixée à trente euros par enfant. S'agissant des élèves fréquentant des établissements d'enseignement professionnel, le montant alloué s'élève à cent euros par enfant.

Associations	2025	2026
Lycée Prof privé Jeanne d'Arc	200	Pas encore reçu
Pays de Gex Natation	210	150
Avenir Gessien Gymnastique	870	Pas encore reçu
AEA Athlétisme	300	270
Gym La Gexoise		420
MFR Vulbens	100	100
Verger du Tiocan	200	200
APICY	300	300
Basket Pays de Gex	210	Pas encore reçu
Jeunes sapeurs pompiers de Gex		100
USPG (rugby)	540	Pas encore reçu
TOTAL	2930 €	1540 €

Madame Cottin fait part des propositions de subventions étudiées en commission CCAS :

Associations à vocations sociales	Subvention 2026
Equipe d'entraide	350 €
Croix Rouge	500 €
Amicale Hopital de Tougin	500 €
Banque alimentaire	100 €
France Adot 01	150 €
TOTAL	1600 €

S'ajoute aux subventions sociales, l'attribution d'un bon d'achat aux Restos du Cœur d'une valeur de 500€ afin de compléter leurs réserves alimentaires de produits de première nécessité.

Le membres du conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDENT l'attribution des subventions et cotisations comme indiquée ci-dessus.

DECIDENT d'inscrire les crédits sont prévus au budget 2026.

Point N°6 Adoption du règlement de location de la salle du 1^{er} étage de Rossillon

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la salle du premier étage de Rossillon est actuellement mise à disposition gracieusement aux associations et syndic de la commune pour leurs réunions. Afin de répondre à la demande des administrés, il est proposé d'ouvrir la location de la salle aux particuliers de Crozet pour des réunions familiales pour un maximum de 35 personnes.

À cette fin, il convient de définir les conditions d'utilisation, de sécurité et de responsabilité à travers un règlement intérieur. Ce document précise notamment :

- Les modalités de réservation et d'état des lieux ;
- Les obligations en matière de propreté et de respect du voisinage ;
- Les pièces justificatives à fournir.

Monsieur Chanel demande si la salle du rez-de chaussée est louée avec celle du premier étage ? Madame la maire précise qu'elle n'est pas louée mais que c'est le seul point d'accès à l'eau et qu'il faudra être vigilant avec les utilisateurs de la salle.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ACCEPTER les termes du règlement d'utilisation de la salle des fêtes annexé à la présente délibération ;

DE DÉCIDER de l'ouverture de la location de ladite salle aux particuliers selon les modalités définies dans ce règlement ;

DE PRÉCISER que les tarifs de location feront l'objet d'une délibération distincte ;

D'AUTORISER Madame la Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 7 Modification de la tarification des salles communales et du prêt de matériel

Faisant suite à la délibération précédente, il est proposé d'ajouter un tarif de location pour les résidents de Crozet pour la salle du Rossillon comme suit :

	Associations de Crozet	Résidents (particuliers) de Crozet
Salle haut (35 personnes)	Gratuit	100€ par jour
		Garantie de 100 € pour ménage non fait (par autorisation de prélèvement)

Prêt de matériel :

Il est proposé de rajouter dans la liste du matériel mis à disposition gratuitement aux associations, les matériels suivants :

- Sono et micro : valeur de remplacement 700€ la sono et 150 € le micro
- Le vidéoprojecteur : valeur de remplacement 600€

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

DE FIXER les tarifs de location comme présenté ci-dessus

DE DIRE que les tarifs sont applicables à compter du 3 mars 2026

POINT N°8 : Déclassement de parcelles de la zone artisanale

Madame la maire fait part aux membres du conseil que suite à la demande d'un propriétaire de régulariser les limites de la propriété, il convient de déclasser une parcelle communale avant de pouvoir procéder à un échange parcellaire.

Considérant que la parcelle cadastrée section D 1065 d'une contenance de 2 m² appartenant au domaine public communal, n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public ;

Considérant le projet d'échange parcellaire avec Monsieur ARBEZ GINDRE Alain visant à régulariser une limite séparative ;

Considérant qu'il convient, préalablement à toute cession ou échange, de prononcer la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle pour l'intégrer au domaine privé de la Commune ;

Considérant l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain en date du 23 février 2026,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de :

CONSTATER la désaffectation de fait de la parcelle cadastrée section D 1065 située 290 rue des Etangs - 01170 CROZET ;

PRONONCER le déclassement de cette parcelle du domaine public communal ;

AUTORISER Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Point N°9 : Echange de parcelles de la zone artisanale

Faisant suite à la délibération précédente, il est proposé de délibérer sur un échange parcellaire pour régulariser les limites de propriétés communales et privées de M. Arbez Gindre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération précédente portant désaffectation et déclassement de la parcelle communale cadastrée D 1065 du domaine public ;

Vu l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain en date du 23 février 2026 rendu sur la valeur des biens à échanger ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de procéder à cet échange afin de rectifier les limites parcellaires ;

Considérant que l'échange porte sur les biens suivants :

- Propriété communale : Parcelle cadastrée D 1065 située 290 rue des Etangs - 01170 CROZET d'une contenance de 2 m², évaluée à 200 € ;

- Propriété de M. ARBEZ GINDRE Alain : Parcelle cadastrée D 1062 d'une contenance de 1 m², évaluée à 100 € ;
- Propriété de M. ARBEZ GINDRE Alain : Parcelle cadastrée D 1063 d'une contenance de 1 m², évaluée à 100 €

Considérant que :

- Les valeurs des deux biens sont considérées comme équivalentes, l'échange est donc réalisé sans soulte.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER le principe de l'échange parcellaire tel que décrit ci-dessus ;

DE DIRE que cet échange sera réalisé sans soulte ;

DE PRÉCISER que les frais d'acte notarié seront à la charge de M. ARBEZ GINDRE Alain ;

D'AUTORISER Madame la Maire à signer l'acte authentique d'échange à intervenir devant notaire, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 10 : Présentation projet réhabilitation du marais (Annexe)

Madame la maire fait part aux conseillers municipaux que dans le cadre des projets de travaux de déchèteries intercommunales de Divonne-les-Bains et de Péron les études environnementales menées nécessitent de mettre en œuvre une compensation pour destruction de zones humides, à hauteur de 2.6 hectares, selon les dispositions réglementaires en vigueur. Les tènements supplémentaires utilisés pour réaliser ces travaux devront être compensés en double de surface.

Le site du marais de Crozet a été ciblé en raison de ses caractéristiques plus favorables à la réalisation des travaux de restauration et au regard de la surface à compenser. Le cabinet spécialisé Écosphère a mené une étude pour préciser le diagnostic du site et ses potentialités de restauration. Ce schéma de restauration envisagé a reçu ce 19 février la validation des services de l'État. Le coût des travaux sera entièrement supporté par la CAPG au titre de son obligation de compensation.

Le Président de Pays de Gex Agglo sollicite l'accord de principe de la commune pour que le site dit des marais, sis sur des parcelles communales, puisse bénéficier des travaux de restauration mentionnées dans l'étude AVP, jointe à la présente.

Madame la maire ajoute que c'est une opération environnementale importante.

Monsieur Nouvelle demande si cette restauration ira jusqu'à la voie ferrée. Il est répondu qu'il faut regarder en détail la cartographie du document joint en annexe.

Monsieur Chanel précise qu'une construction d'une déchèterie prend beaucoup d'années, notamment avec les études à mener en amont. Et avec l'accroissement de la population, il en faudrait de nouvelles sur le territoire.

Madame la maire indique qu'il est également prévu d'agrandir celle de Versonnex. Par ailleurs, il est à noter que celle d'Ornex dispose déjà d'une capacité importante, avec des bennes adaptées à de nombreuses filières de déchets.

Monsieur Lachaux demande quel est le tonnage accepté pour la déchèterie de Divonne-les-Bains ? Madame la maire ne saurait le préciser exactement car le projet pour Divonne n'est pas encore finalisé à ce jour. Monsieur Lachaux ajoute qu'il espère qu'elle sera de capacité suffisante pour le nombre d'usagers.

Madame la maire clôture le point en précisant que le coût des travaux de restauration du marais d'environ 100 000€ sera supporté par Pays de Gex Agglo.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident de :

DONNER SON ACCORD DE PRINCIPE pour la mise en œuvre des travaux de restauration écologique sur les parcelles communales du site dit « des marais », conformément aux orientations de l'étude d'Avant-Projet (AVP) jointe.

AUTORISER Madame la maire à poursuivre les échanges avec le Président de Pays de Gex Agglo pour définir les modalités techniques et juridiques de cette intervention.

PRECISER que cette opération s'inscrit dans une démarche de préservation durable du patrimoine naturel de la commune, sans coût financier pour cette dernière

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N°11 : Bévy : Fin de convention de pâturage de l'alpage du Bévy (Annexe)

Madame Reboul Salze présente le plan de gestion intégrée de l'alpage du Bévy et fait part aux membres du conseil que depuis le 26 janvier 2012, la commune de Crozet est liée à Messieurs Philippe et Albert Reygrobellet par une convention de pâturage pour l'exploitation de l'alpage du Bévy. Ce pâturage, d'une surface cadastrale de plus de 204 hectares, porte sur une surface pastorale utile de 170 hectares. Il a été conclu pour des cycles de 5 ans renouvelables tacitement.

En 2022, la commune a engagé un plan de gestion intégré pour :

- Réaliser un état des lieux complet de l'alpage du Bévy
- Préconiser des évolutions de gestion répondant aux enjeux du milieu (pastoraux / environnementaux / touristiques / etc...)
- Estimation du coût des travaux pour une réhabilitation complète de l'alpage. (Accès, abreuvement, clôture, logement).

Divers problèmes rencontrés avec les éleveurs exploitants actuels de l'alpage ne permettent pas d'engager des travaux et la réhabilitation du site.

Monsieur Lesegretain demande s'il était prévu d'aménager un logement dans le chalet ? Il est répondu oui mais que la priorité est de réaliser les travaux d'accès au chalet et le chiffrage proposé concerne uniquement les travaux d'accès. Madame Reboul Salze Sophie rappelle aux membres du conseil que cette délibération n'a pas pour objet d'acter la nature des travaux du chalet mais la fin de convention d'occupation de l'alpage. Elle ajoute qu'aujourd'hui il est sous exploité, que la végétation grignote petit à petit le pâturage et que le troupeau n'est pas maîtrisé.

L'objectif est que le futur alpagiste puisse accéder au pâturage avec sa bétailière.

Monsieur Lequin demande si dans la convention il pourra être mentionné un nombre minimum de bêtes ?

Madame la maire précise que ce sera proposé par la SEMA, cela pourrait être également un groupement d'alpagistes.

Madame Reboul Salze ajoute que le pâturage pourra être occupé aussi bien par des ovins que des bovins. Monsieur Lachaux demande si on peut faire paître les deux en même temps ? Madame Reboul Salze pense qu'il y aura peut-être un problème de compatibilité animale et ou de mode de gardiennage (pas la même protection contre les prédateurs).

Monsieur Nouvelle demande si aujourd'hui il y aurait un éleveur qui pourrait les remplacer ?

Madame la maire précise que dans les conditions actuelles, personne ne souhaiterait y aller, le pâturage est en trop mauvais état.

Madame Reboul Salze ajoute que les travaux vont durer entre un et deux ans mais que s'il y a les bêtes, ils ne pourront pas être réalisés.

Monsieur Chanel demande si la Réserve Naturelle était présente à la réunion et s'il elle est d'accord sur le contenu du document ?

Madame Reboul Salze confirme leur présence et que c'est un risque pris si elle ne donne pas son accord pour la création du goya.

Madame Pommès demande si c'est au niveau départemental que le projet pourrait bloquer ? Madame la maire précise que les partenaires du projet sont uniquement le PNR, la SEMA, la RN et la DREAL.

Monsieur Baguet ajoute qu'il faudrait au moins 150 bêtes sur l'alpage pour un bon entretien.

Madame Reboul Salze précise qu'elles seront encore présentes cet été. La convention prendra fin en janvier 2027.

Monsieur Chanel ajoute que les élus du prochain mandat devront travailler sur le projet rapidement.

Monsieur Ferrari demande quel serait le montant de prise en charge du coût des travaux ? Madame la maire répond que 70% pourront être subventionnés et 30% à la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de mettre fin à la convention pluriannuelle de pâturage n°1 portant sur les parcelles cadastrées à Crozet et Échenevex pour une surface totale de 204 ha 84 a 25 ca (surface pastorale de 170 ha) au 26 janvier 2027.
- **PRÉCISENT** que cette dénonciation prendra effet à l'issue de la période de renouvellement en cours, en respectant le préavis contractuel de six mois.
- **CHARGENT** Madame la maire de notifier cette décision à Messieurs Philippe et Albert REYGROBELLET par lettre recommandée avec accusé de réception.

Point N°12 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
AP00113525 B0001	17/12/25	EPCI PAYS DE GEX AGGLOMERATION - M. DUNAND Patrice	769 rue de la Mairie	Promotion des Monts Jura : Installation d'un nouveau panneau publicitaire	11/02/26	Accord
AP00113525 B0002	17/12/25	EPCI PAYS DE GEX AGGLOMERATION - M. DUNAND Patrice	Les Rojuts - RD 89	Promotion des Monts Jura : Installation d'un nouveau panneau publicitaire	11/02/26	Accord
AP00113525 B0003	17/12/25	EPCI PAYS DE GEX AGGLOMERATION - M. DUNAND Patrice	Route d'Harée - Sous Sans Mollan	Promotion des Monts Jura : Installation d'un nouveau panneau publicitaire	11/02/26	Accord
AP00113525 B0004	17/12/25	EPCI PAYS DE GEX AGGLOMERATION - M. DUNAND Patrice	Route de Gex - Pré Renard	Installation d'un nouveau panneau publicitaire	11/02/26	Accord

DP00113525 B0068	11/12/25	GIROD Quentin et GIROD Victor	44 chemin des Longets - Les Rojuts	Division en vue de construire - A partir d'un chemin existant, création de 3 terrains à bâtir et de reliquets à rattacher à la parcelle ZB N°282.	02/02/26	Accord avec prescriptions
DP00113525 B0069	17/12/25	CENTRE CULTUEL DES MUSULMANS DU PAYS DE GEX - M. ZEMMA Debiche	Crozet	Installer un portillon de 1 M./1,80 M. sur la clôture existante.	21/02/26	Accord tacite
DP00113525 B0071	29/12/25	GERARD Stéphanie	85 chemin du Quart - Avouzon	Transformation du garage existant en maison d'habitation (avec 2 chambres). Cette habitation aura 4 places de parking comme préconisé (Les distances avec les voisins sont respectées. Demande pour mettre un carport inférieur à 20 M² sur une place existante	18/02/26	Accord
DP00113526 B0001	12/01/26	JAMES Emilija	30 impasse des Esserts du Marais	Modification d'ouvertures, changement des menuiseries et intégration de volets roulants type rénovation.	12/02/2026	Accord tacite
DP00113526 B0002	12/01/26	BARRILLIET Didier	52 impasse du Prafion	Installation en toiture en surimposition de 8 panneaux photovoltaïques.	12/02/2026	Accord tacite
DP00113526 B0003	21/01/26	PONCET Sophie	211 chemin de Poizieux	Création d'une couverture de terrasse de type brise soleil. Structure légère et démontable non close et partiellement couverte. Surface n'excédant pas 6,25 M² et 2,5 M. de hauteur.	13/02/2026	Accord
PC00113525 B0019	10/10/25	AK Tugay	539 route d'Avouzon	Construction d'une petite villa sur 3 niveaux : sous- sol, rez-de-chaussée, 1er étage. Sous-sol : buanderie, local technique, caves. Rez : séjour, cuisine, sanitaires, local vélo. 1er : 3 chambres, sanitaire, rangement.	12/02/2026	Accord avec prescriptions
PC00113525 B0021	04/11/25	SAS VVSJ - M. PUSCAU Sorin Avram	141 route du Marais	Le projet consiste en la création d'une véranda.	04/02/2026	Refus
PC00113526 B0001	09/01/26	GONZALEZ CARBALLO Maria Carmen	46 chemin des Hivouettes	Remplacement d'abri jardin en bois existant (14,9 M² extérieur) par abri jardin en maçonnerie (emprise au sol 25,01 M²).	19/02/2026	Accord avec prescriptions

COMMISSION COMMUNALES

Point n° 13 Information des travaux des commissions - Solidarité CCAS – Enfance jeunesse

Solidarité CCAS : Madame Cottin remercie tous les élus et bénévoles qui ont œuvré pendant ces six années au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Enfance et jeunesse : Madame Mosteiro a présenté le compte-rendu des échanges tenus lors du dernier conseil d'école. Plusieurs sujets essentiels ont été abordés, parmi lesquels :

- Nombre de places de parking : une préoccupation a été soulevée concernant le nombre de places de stationnement, ainsi que les barrières Vauban, dans le cadre des mesures liées au plan Vigipirate. Une étude a été engagée sur l'installation de bornes anti-béliers. Une demande d'éclaircissement a été formulée quant aux obligations précises imposées par la réglementation Vigipirate afin de s'assurer de la conformité des aménagements prévus.
- **Travaux et aménagements :**
 - La rénovation des baies vitrées de l'école est programmée.
 - Les représentants des élèves ont transmis une liste de demandes. Il est à noter que les panneaux de basket ont d'ores et déjà été installés, tandis que le marquage au sol de la cour sera réalisé au printemps.
- **Restauration scolaire :** Un nouveau marché public sera lancé pour être effectif à la rentrée scolaire 2026-2027.

Enfin, les enseignants ont tenu à exprimer leur reconnaissance pour l'accompagnement apporté par la collectivité tout au long des six dernières années.

INFORMATIONS DIVERSES

- Permanences élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Madame la maire précise que le tableau de tenue des bureaux de vote a été envoyé aux élus.

Madame la Maire clôture cette séance en adressant ses sincères remerciements à l'ensemble des membres du conseil pour leur engagement continu au cours de ces six années de mandat.

« Ce fut un honneur de travailler à vos côtés, dans un esprit de collaboration constructive, marqué par la réalisation de projets ambitieux dont nous pouvons, collectivement, nous féliciter. La qualité des échanges et la mobilisation de chacun – malgré les contraintes professionnelles, personnelles et les obligations qui incombent à toutes et tous – ont été déterminantes pour la réussite de nos actions.

Qu'il me soit permis de saluer une nouvelle fois votre implication, ainsi que la chaleur et la convivialité qui ont caractérisé nos travaux. Je vous exprime, en cette occasion, toute ma gratitude ».

A leur tour, les conseillers municipaux expriment leurs remerciements à Madame la maire.

Fin de conseil à 21h46